

COMMISSION DU SOUS-DISTRICT PONTHEIU

REUNION DU 14 MAI 2024

Présents : Régis Patte, Alain Duminil, Jacques Corroyer, Antoine Ducansel, Christian Laguilliez, Hervé Doudoux, Virginie Sinoquet et René Picard

Excusés : Daniel Valois et Jean Pierre Parant.

AFFAIRES LITIGIEUSES

- **1/2 FINALE CHALLENGE DELOISON DU 8 MAI 2024**

Match AV Nouvion 2 – US Vron 1

Réserves de l'équipe de Vron 1 sur la qualification et ou la participation des joueurs Sueur Corentin et Bovin Julien pour le motif suivant : pour les demi finales et finales aucun joueur ayant participé à la rencontre officielle précédente d'une équipe supérieure n'est autorisé à figurer sur la feuille de match

Réserves recevables

Après vérification de la feuille de match Nouvion 1 – Chepy 1 du 05/05/24, il s'avère que ces deux joueurs n'ont pas participé à la rencontre

Score acquis sur le terrain Nouvion 2 – Vron 1 1-1 et tab 5-4

L'équipe de Nouvion est qualifiée pour la finale.

Les droits de réserves sont mis à la charge de l'US VRON (30€).

- **1/2 FINALE CHALLENGE LEFEBVRE DU 8 MAI 2024**

Match ES Harondel 2 – AS Long 1

Réserves de l'équipe de Long 1 sur la qualification et ou la participation de l'ensemble des joueurs d'Harondel susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure :

Réserves recevables

Après vérification de la feuille de match ES Harondel 1 – OL Eaucourt 1 du 05/05/24, il s'avère que les joueurs Follet Teddy et Saint Pol Aurélien ont participé à la rencontre ;

En application de l'article 3 alinéa 2c du règlement des coupes secteurs, pour les demi finales et finales aucun joueur ayant participé à la rencontre officielle précédente d'une équipe supérieure n'est autorisé à figurer sur la feuille de match ;

En conséquence la commission donne match perdu par pénalité pour le club d'Harondel sur le score de 3 à 0 avec 50€ d'amende.

Les droits de réserve sont mis à la charge de l'ES HARONDEL (30€).

Contrôle des joueurs suspendus

Participation du joueur Duvanel Louka, lic. 2546754691, de l'AS LONG :

- le joueur Duvanel Louka a été sanctionné d'un match de suspension ferme (3^{ème} inscription au fichier) lors de la commission du 3 mai 2024, avec date d'effet au 06/05/24, parue le 6 mai 2024.
- le 8 mai, le joueur aurait dû purgé son match de suspension, n'avait pas le droit de participer à ladite rencontre

En conséquence, la commission donne match perdu par pénalité pour le club de Long sur le score de 3 à 0, avec une amende de 50€.

Le dossier est transmis à la Commission discipline pour suite à donner.

Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de 2 jours, à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF (à envoyer à secretariat@somme.fff.fr)

Finales du 18 mai 2024

- **Programme des finales à Harondel**

14H30 : Finale Challenge Bouté/Menneret (U18)

SC Flixecourt - US Nibas Fressenneville

16h30 : Remise Coupe du Challenge Lefebvre au club de l'US Quend

Pas de match car dans l'autre ½ finale, les deux clubs ont été disqualifiés.

17h00 : Finale Challenge Deloison

AV Nouvion 2 - OL Eaucourt 2

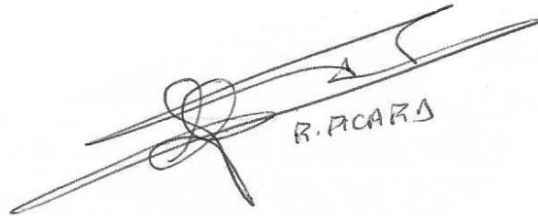
Les clubs participants devront apporter leur tablette.

Réunion générale

La réunion générale des clubs du Ponthieu aura lieu le jeudi 29 août 2024 à 18H30 dans la salle communale Daniel Boudeville de Quend (salle derrière la mairie)

L'ordre du jour étant épuisé, le président organise un tour de table et clos la séance

Le secrétaire : René PICARD

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script. The signature is written over a horizontal line. Below the signature, the name "R. PICARD" is printed in a simple, sans-serif font.

Le président : Régis PATTE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script. The signature is written over a horizontal line. The signature is enclosed within a large, oval-shaped flourish.